

Berne, 28 août 2021

Procès-verbal de la 99ème Assemblée des Délégués de Swiss Ice Skating, 28 août 2021, 10h15, Maison des Sports, Salle Stadion, Ittigen

Présents : 38 clubs et 6 associations régionales avec 115 voix
Majorité absolue : 58 voix – Majorité 2/3 : 77 voix

Se sont excusés (25 clubs / 0 associations régionales) :

Adelboden, Ascona, Bäretswil, Bellinzona, Chur, Delémont, Dielsdorf, Flims-Surselva, Frauenfeld, Fribourg, Glarus, Gruyère, Jungfrau-Interlaken, Küsnacht, Lenzerheide-Valbella, Luzern, Mittelrheintal, Olten, St. Jakob Basel, Thalwil, Uzwil, Vallorbe, Wil, Zunzgen-Sissach, Zürich-Oerlikon

Absents, non excusés (29 Clubs, 2 associations régionales) :

Aarau, Ajoie, beider Basel, ELS Basel, Chiasso, Franches-Montagnes, Heuried-Zürich, Kloten, Kreuzlingen, Küsnacht am Rigi, Laufen, Martigny, Meyrin, Mittelland, Morges, Münchenbuchsee, Oberthurgau, Rheinfelden, Rorschach, Solothurn-Zuchwil, St. Gallen, Sursee, Val de Travers, Verbier, Villars, Wallisellen, Weinfelden, Wohlen, Zug, OEV, TGEV

Se sont également excusés :

Tribunal arbitral : Rey Gabrielle

Membres des commissions : Jakob Yvonne, Commission SYS
Stummer Wolfgang, Commission SYS
Mazahery Yvonne, Commission Figure

Membres d'honneurs : Biellmann Denise
Brède-Crosa Liliane
Desbordes Marie-Laure
Diémand Claudine
Diener Verena
Germann Markus
Grütter Peter
Hüge Erika
Klapp Lily
Krummenacher Georg

Linder Ulrich
Lüssi Christina
Maspoli Chantal
Pfister Béatrice
Pfister Charles
Pichard Charly
Schallhart Michael
Tognali Rita
Van Berkel Sarah
Villiger Silvia
Villiger Armin

Invités :

Schmid Fredi, Directeur ISU
Schennach Steve, Directeur Fondation Aide sportive suisse
Remund Matthias, Directeur OFSPO
Banfi Anuska, Présidente ASMP
Schnegg Roger, Directeur Swiss Olympic
Mägerle Daniel, Cabinets d'avocats Mägerle

1. Bienvenue et ouverture de l'assemblée

Diana Barbacci Lévy, Présidente de Swiss Ice Skating, ouvre l'Assemblée en saluant les délégués. Outre les représentants des clubs et des régions présents, elle a le plaisir de saluer les présidents d'honneur Roland Maillard et Roland Wehinger, les membres d'honneur Rahel Schmid-Gottschall et Hans-Ulrich Lüthi, Eric Lehmann, Président du tribunal arbitral de Swiss Ice Skating, ainsi que Françoise Schnydrig, Présidente du comité d'organisation des Universiades d'hiver 2021 de Lucerne.

Diana Barbacci Lévy remercie également chaleureusement les délégués pour leur bonne collaboration et leur soutien durant la période du Covid-19.

Matthias Baumberger, Directeur général de Swiss Ice Skating, salue en outre la traductrice simultanée Gabriele Deshusses, Benjamin Block de la société de révision Aeberli Treu-hand AG ainsi que le photographe Albert René Kolb. Il demande également aux délégués de garder leurs distances en raison du Covid-19 et de porter des masques qui seront disponibles à l'entrée.

Sont proposés comme scrutateurs :

- Sara Flückiger, Club des Patineurs Biel-Bienne

- Jean-Paul Mathez, Club des Patineurs St. Imier
- Andrea Kämpfer, Skating Club Huttwil
- Ralph Scheuermeier, Winterthurer Schlittschuh

L'Assemblée confirme par vote unanime la nomination des scrutateurs proposés.

Il n'y a pas d'objections ou de demandes de modifications de l'ordre du jour.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 22 août 2020

Le procès-verbal de la 98ème assemblée des délégués du 22 août 2020 a été envoyé avec l'invitation. La Présidente remercie Matthias Baumberger et Florence Schneider, responsables de la rédaction de ce procès-verbal.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation des rapports annuels 2020-2021

Les rapports annuels sont approuvés à l'unanimité.

4. Acceptation des comptes 2020-2021 et prise de connaissance du rapport de l'instance de révision

Raphael Widmer, Chef Finances de Swiss Ice Skating présente le compte de résultats 2020-2021.

La pandémie du COVID-19 a également eu un impact important sur les comptes annuels de Swiss Ice Skating la saison dernière. En dehors des Championnats du monde, presque toutes les compétitions internationales, toutes disciplines confondues, ont dû être annulées. Cela a conduit à des écarts budgétaires extraordinaires et, en fin de compte, au fait que les comptes 2020-2021 ont pu être bouclés avec un important excédent financier.

Résultat d'exploitation

Les recettes sont légèrement inférieures à celles de l'année précédente. Cela s'explique également par le fait que les CHF 20 000 de recettes de sponsoring prévus au budget n'ont pas pu être réalisés. Les contributions du NWF (promotion de la relève) de la Confédération (OFSP) ont été réalisées.

sont désormais versées via les contributions du secteur privé (Swiss Olympic). Globalement, les recettes de l'OFSPPO et de Swiss Olympic sont identiques à celles de l'année précédente. Le paquet de stabilisation COVID-19 de la Confédération – approuvé pour le sport suisse à la suite de la pandémie du Coronavirus – comprend une réduction des recettes et des dépenses supplémentaires pour les clubs pour 2020. Après déduction d'un montant forfaitaire de CHF 20 000 pour les dépenses administratives supplémentaires, les recettes ont été intégralement reversées aux clubs.

Les recettes provenant des livraisons et des services se situent au même niveau que les années précédentes. Les cotisations des membres ont été légèrement inférieures à celles de la saison précédente. Cela est dû à l'introduction des licences Kids, pour lesquelles les clubs ne doivent pas payer de cotisations. En revanche, des recettes légèrement plus élevées ont été générées par les cotisations de licence. Le résultat financier des placements en titres de Swiss Ice Skating est très réjouissant. Alors que l'année précédente, il y avait une perte, cette année, nous avons pu enregistrer une plus-value de plus de CHF 60 000.

Dépenses opérationnelles

Les dépenses de fonctionnement sont plus élevées dans les comptes que l'année précédente. Cependant, pour être tout à fait correct, elles sont inférieures de CHF 430 000. La différence est due au paquet de stabilisation COVID-19 2020. Dans le cadre de ce paquet d'aide en raison de la pandémie, 29 clubs nous ont communiqué leurs pertes pour l'année 2020.

En raison de la pandémie, les dépenses pour les compétitions internationales ont été beaucoup plus faibles que les années précédentes. Les charges de personnel (employés et mandats) sont légèrement supérieures au budget. Swiss Ice Skating emploie actuellement huit collaborateurs (560 % d'emploi plein temps) et cinq titulaires de mandats (265 % d'emploi plein temps). À l'exception du directeur général et de l'employée administrative, les salaires des autres employés et des titulaires de mandats sont presque entièrement financés par Swiss Olympic et l'OFSPPO. Les stocks, les immobilisations corporelles et incorporelles ont été ramenés à CHF 1.– au cours de l'exercice sous revue. Cela s'explique par le fait que l'évaluation des actifs n'a pas été actualisée ces dernières années et qu'une grande partie des stocks ne peut plus être écoulee.

Le bilan confirme que Swiss Ice Skating continue d'avoir des finances très saines. Le capital d'organisation s'élève à près de 1.2 millions et le capital libre à environ CHF 800 000. L'actif circulant a augmenté par rapport à l'année précédente en raison d'une augmentation des liquidités. L'actif immobilisé a également légèrement augmenté et le total du bilan a encore augmenté par rapport à l'année précédente et s'élève désormais à CHF 1'428'759. Les différents postes sont présentés dans les détails du bilan et des comptes d'exploitation dans l'annexe aux comptes annuels.

Perspectives

Bien que Swiss Ice Skating soit dans une position financière très saine, il est important de garder un oeil très attentif sur les années à venir. Déjà pour la saison à venir, les dépenses prévues ne pourront pas être compensées par les recettes budgétées. Swiss Ice Skating devra donc puiser dans ses réserves. Il est évident que cette pratique ne pourra pas durer très longtemps. Nous devons donc fixer des priorités dans le cadre de la stratégie et des objectifs sportifs associés afin de pouvoir présenter à nouveau des comptes équilibrés à l'avenir.

Le **rapport de l'organe de révision** Aeberli Treuhand AG est imprimé dans le rapport annuel. Bien qu'il s'agisse d'un rapport standard sans remarques particulières, Benjamin Block est présent en tant que représentant de l'organe de révision. Benjamin Block recommande aux délégués d'accepter les comptes annuels.

Au nom du comité, Raphael Widmer propose de prendre acte du rapport des vérificateurs et d'approuver les comptes annuels 2020-2021.

Les comptes annuels 2020-21 sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée des délégués.

5. Décharge aux organes

La décharge est donnée aux organes à l'unanimité. sans voix contre et sans abstention.

6. Propositions

Proposition du Comité de Swiss Ice Skating - Règlement d'admission

La proposition de règlement d'admission de Swiss Ice Skating a été envoyée avec l'invitation.

Conformément à l'art. 10 des statuts, l'admission des membres est définie dans un règlement d'admission. Le règlement d'admission existe depuis 2005 et depuis, il y a eu de nouveaux développements et de nouvelles exigences.

Le Comité propose aux délégués les modifications suivantes du règlement d'admission. Si elles sont acceptées, elles entraîneront automatiquement une modification des statuts :

Jusqu'à présent

- L'auteur de la demande d'admission doit exercer comme **seul membre de l'USP** son activité principale sur la patinoire en question.

Nouveau

- Le club doit être le seul membre de Swiss Ice Skating à exercer son activité principale sur une patinoire (ou un complexe de patinoires) suisse **dans les disciplines** (Patinage artistique/Danse sur glace, Patinage synchronisé, Patinage de vitesse/Short Track).

Jusqu'à présent

- Le club de patinage **doit être** membre d'une seule **association régionale** suisse de patinage, resp. il doit y avoir déposé une demande d'admission.
- **En cas de refus** du club de patinage candidat par l'association régionale concernée, le club peut **déposer une demande auprès du Comité** de l'USP.
- Le **Comité** de l'USP peut **exceptionnellement renoncer** à la réalisation de **l'une des conditions d'admission**.
- La **décision du Comité** est **définitive**.

Nouveau

- Le club effectue une demande d'admission auprès **d'une** association régionale membre de Swiss Ice Skating.
- **Si toutes les conditions** requises pour une admission sont **remplies**, le **Comité valide** l'admission et communique celle-ci aux membres de Swiss Ice Skating.
- Si toutes les conditions requises pour une admission sont remplies, mais que seule la **décision d'admission de l'association régionale est négative**, le **Comité** de Swiss Ice Skating établit **une proposition** à l'intention de la prochaine **Assemblée des délégués (AD)**.
- **L'AD de Swiss Ice Skating décide chaque année au sujet des demandes d'admission proposées par le Comité.**
La décision de l'AD est définitive
- Intégration du règlement concernant les cotisations, le droit de vote ainsi que les devoirs des membres et conditions:
 - Cotisations
 - Droit de vote: extrait art. 13 des statuts
 - Devoirs et conditions: extraits art. 11, 12, 15 des statuts.

Proposition de Swiss Ice Skating – Modifications des statuts

- **Article 15 / Paragraphe 3** – Devoirs des membres
 - Tout club de patinage suisse, membre de Swiss Ice Skating, ~~doit~~ **DEVRAIT** être affilié à une association régionale de patinage. Les exceptions sont régies par le règlement d'admission. Si une telle exception est refusée, l'association régionale concernée doit obligatoirement justifier sa décision par écrit.
- **Article 19** - Compétences (point supplémentaire)
 - L'Assemblée des délégués exerce notamment les compétences suivantes:

➤ **Admission de membres ordinaires dans des cas exceptionnels sur proposition du Comité (voir règlement d'admission)**

Toutes les informations importantes pour l'admission d'un club ou d'une association régionale auprès de l'association faîtière Swiss Ice Skating seront désormais contenues dans un seul document.

Une discussion intense s'engage, au cours de laquelle de nombreuses questions sont posées :

Barbara Kessler, EVBN, fait remarquer que le club demandeur **doit** adresser sa demande à l'association régionale. Elle aimerait savoir si cette procédure est correcte ?

Diana Barbacci Lévy explique que ceci est toujours ainsi, mais qu'il est arrivé par le passé qu'une association régionale refuse la demande par écrit pour diverses raisons. Il y a également eu des blocages d'enregistrements. C'est ce que Swiss Ice Skating souhaite régler en modifiant le règlement d'admission. En confiant aux délégués la compétence d'admettre un club.

Raymond Blanc, ARP : est-il garanti que les associations régionales ne seront pas contournées lors des adaptations du règlement d'admission ?

La Présidente répond que cela est garanti. Comme auparavant, le club de patinage requérant doit déposer une demande d'admission auprès d'une association régionale de patinage de Swiss Ice Skating. Si les conditions requises sont remplies, mais que la décision d'admission de l'association régionale est négative, le Comité de Swiss Ice Skating prépare une proposition pour la prochaine assemblée des délégués (AD).

Barbara Kessler, EVBN, remarque que l'association régionale est ignorée si le club *devrait*, mais ne *doit* plus être affilié à une association régionale. En effet, dans ce cas, il ne doit pas être affilié à une association régionale, mais peut tout de même être membre de Swiss Ice Skating. Que se passe-t-il alors si, par exemple, il ne paie pas sa cotisation ? Le club sera-t-il exclu de Swiss Ice Skating, comme c'était le cas jusqu'à présent pour une association régionale ? Diana Barbacci Lévy explique que le processus est maintenu et que les délégués décident en dernier ressort de l'exclusion du club. Elle assure que la philosophie de Swiss Ice Skating est de ne pas contourner les associations régionales.

Barbara Kessler, EVBN, aimerait savoir si un club qui est exclu de l'association régionale parce qu'il n'a pas payé ses cotisations pendant plusieurs saisons reste toujours membre de Swiss Ice Skating ?

Matthias Baumberger explique que pour Swiss Ice Skating, il est décisif qu'il paie ses cotisations à l'association faîtière. Nous n'avons aucune influence sur les paiements des clubs aux associations régionales.

Diana Barbacci Lévy propose dans ce cas de discuter avec le club concerné afin de trouver une solution.

Philippe Kistler, Président du CP Marly, est d'accord et pense qu'une solution doit être trouvée par voie diplomatique si un club ne paie pas.

Olivia Rossboth, Présidente de la Chaux-de-Fonds : lorsque le mot *doit* est remplacé dans la formulation par *devrait*, cela signifie qu'il y a des exceptions. Elle trouve donc que le mot *devrait* n'est pas approprié.

Thomas Degen, Chef de la Formation des entraîneurs de Swiss Ice Skating, comprend la question, mais ne la voit pas d'un œil aussi critique. Swiss Ice Skating a établi que si l'association régionale rejette la demande avec une justification écrite, il faut demander pourquoi le club n'est pas admis. Il ne s'attend pas à ce que les délégués trahissent une association si une telle justification est donnée.

Sonia Selenati, Présidente du Bülacher EC, se demande pourquoi la demande de réévaluation ne va pas à l'instance inférieure, c'est-à-dire à l'association régionale, et pourquoi ce n'est pas elle qui prend finalement la décision, car elle a le plus d'informations. Ne reste-t-il pas quelque chose de négatif ?

La Présidente explique que nous ne pouvons pas tout mettre noir sur blanc. La proposition est une voie qui pourrait être suivie. Comme déjà dit, le dialogue avec ce club serait recherché si de telles situations devaient se présenter.

Andrew Paice, Président de l'EC Wettingen, est également d'avis qu'il faut laisser le mot *doit* plutôt que *devrait*, car cela ouvrirait trop de possibilités pour le club.

Raymond Blanc, ARP, se rallie à l'intervention d'Andrew Paice et d'Olivia Rossboth et propose de ne pas changer cela dans les statuts.

Roland Maillard, Président d'honneur de Swiss Ice Skating, construit un cas qui pourrait être possible : Un patineur de vitesse est membre du club X, qui est membre de l'association régionale Y. Un nouveau club XY est créé et le patineur devient membre de ce nouveau club XY. L'association régionale refuse ce nouveau club, mais le patineur de vitesse se qualifie pour une compétition internationale. Quelle est la décision de Swiss Ice Skating dans le cas du patineur de vitesse, s'il est membre d'un club qui n'est pas membre de Swiss Ice Skating ?

Après une brève discussion au sein du comité, la Présidente annonce que la proposition du Comité a suscité trop d'incertitudes. C'est pourquoi elle propose de laisser le point 15, alinéa 3, tel qu'il est. Les exceptions sont réglées dans le règlement d'admission, il n'est donc pas nécessaire de modifier le point 15, alinéa 3 des statuts. Elle propose donc de voter uniquement sur la modification des statuts pour le point 19. Les délégués sont d'accord avec cette procédure.

René Gisler, Président de l'ISC Engelberg, aimerait savoir s'il est juridiquement possible que Swiss Ice Skating puisse imposer à un exploitant de patinoire privé qu'un seul club par patinoire soit membre de Swiss Ice Skating. Si un club qui ne pratique que le sport de compétition veut utiliser l'installation utilisée par le club local qui ne propose que le sport de masse, celui-ci ne pourrait pas devenir membre de Swiss Ice Skating ?

La réponse est que Swiss Ice Skating ne peut pas imposer de directives à l'exploitant de l'installation. Celui-ci est bien sûr libre de choisir qui s'entraîne sur sa glace. Toutefois, les deux clubs ne peuvent pas devenir membres de Swiss Ice Skating. L'objectif serait en effet qu'un club propose à la fois du sport de loisirs et du sport de compétition. Si des problèmes devaient survenir, il faudrait là aussi chercher un dialogue de conciliation avec les deux clubs.

Diana Barbacci Lévy propose d'approuver le règlement d'admission. Le vote requiert la majorité absolue.

La proposition est approuvée par 109 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention.

Proposition du Comité de Swiss Ice Skating - Modification des statuts.

Swiss Ice Skating retire la proposition de modification des statuts **point 15 / alinéa 3** - obligations des membres.

Point 19 - Compétences (point supplémentaire)

- L'Assemblée des délégués a notamment les compétences suivantes :
 - **Admission de membres ordinaires dans des cas exceptionnels sur proposition du Comité (voir règlement d'admission).**

La motion est adoptée par 108 voix pour et 7 voix contre.

Diana Barbacci Lévy remercie les délégués.

Proposition du Comité de Swiss Ice Skating - Adaptation de l'article sur l'éthique dans les statuts

Matthias Baumberger, Directeur général de Swiss Ice Skating : Le système d'alerte centralisé et indépendant dans le Sport Suisse vise un renforcement de la protection des athlètes et la promotion de l'intégrité du sport suisse. Le nouveau système d'alerte remplace et optimise le système d'alerte décentralisé en vigueur depuis 2016, reposant sur les systèmes d'alerte et les Code of Conduct des fédérations. Le système INTEGRITY offre en outre une mesure immédiate limitée dans le temps, jusqu'à ce qu'un système étendu, centralisé et totalement indépendant, avec de larges compétences soit mis en place dans le sport. Ce système centralisé doit

entrer en vigueur le 1.1.2022. Important : Il n'y a plus besoin d'instances d'examen et de sanctions propres à chaque fédération en ce qui concerne les cas de manquement à l'éthique. Les fédérations...

...reprennent et reconnaissent ce règlement au niveau de leur fédération ;
...sont intégrées lors d'examens effectués par le service d'alerte ;
...sont responsable pour la gouvernance, la formation, la sensibilisation et la compréhension.

Le nouveau bureau de signalement indépendant est compétent pour les infractions à l'éthique, c'est-à-dire toutes les demandes qui concernent la charte éthique. On entend par là les mauvais traitements (entre autres le harcèlement, le mobbing, le stalking, les atteintes à l'intégrité, l'inégalité de traitement, la discrimination) mais aussi la corruption et le manque de transparence. Les infractions qui sont spécifiques à la discipline sportive et qui sont déjà régies par les règlements de compétition des fédérations (par exemple les infractions relatives à l'octroi de licences ou les divergences d'opinion entre les clubs) doivent toujours être traitées par les organes de la fédération (commission disciplinaire ou, dans le cas de Swiss Ice Skating, par le tribunal arbitral).

Swiss Olympic recommande maintenant à toutes les fédérations sportives suisses de procéder à une adaptation temporaire des statuts comme le propose le Comité.

Andrew Paice, Président de l'EC Wettingen, soutient cette proposition à 100%. Il se demande toutefois s'il n'y a pas une contradiction avec le paragraphe 52 des statuts : *toute révision des statuts nécessite l'approbation d'au moins deux tiers des voix des délégués présents.*

Olivia Rosboth, Présidente de la Chaux-de-Fonds, estime que la première phrase "Swiss Ice Skating est habilitée à mettre en vigueur des règlements dans le domaine de l'éthique, que la fédération doit reprendre dans son propre règlement selon les directives de Swiss Olympic" devrait être supprimée. Elle estime que cette compétence n'est pas correcte.

Diana Barbacci Lévy propose, après une brève discussion au sein du Comité, de supprimer l'ajout dans la proposition du comité **"et d'adapter les statuts en conséquence"** et d'adapter les statuts comme suit avec la disposition transitoire sur l'éthique :

Point 5 / nouveau paragraphe 2 - Éthique (disposition transitoire)

- Swiss Ice Skating est habilitée à mettre en vigueur des règlements dans le domaine de l'éthique que la fédération doit reprendre dans son propre règlement conformément aux directives de Swiss Olympic. En outre, Swiss Ice Skating est habilitée à abroger le "Code of Conduct" de Swiss Ice Skating en cas de reprise d'un règlement correspondant de Swiss Olympic. Si Swiss Ice Skating fait usage de cette autorisation, elle doit informer ses membres de la validité des nouveaux règlements sous une forme appropriée.

La motion est adoptée à l'unanimité.

8. Informations de la fédération

Affiche FTEM Patinage sur glace suisse

François Willen, Chef du sport de performance Speed Swiss Ice Skating, informe et explique la mise en œuvre des directives FTEM de Swiss Olympic pour les différentes spécialités sportives de Swiss Ice Skating. Le modèle FTEM (développement du sport et des athlètes) doit être mis en œuvre par toutes les fédérations membres de Swiss Olympic et répond aux questions suivantes :

- Quels sont les objectifs et la stratégie qui y sont liés ?
- Quels sont les principaux contenus de la promotion des athlètes dans les domaines physique, technique, tactique, psychique, Life Skills, environnement, etc.
- Comment ces contenus sont-ils mis en œuvre sous forme d'instruments de promotion (programmes, planifications, compétitions, etc.) ?
- Les différentes transitions et interfaces (entre les phases et entre les outils de promotion au sein des phases) fonctionnent-elles ?
- Quels sont les rôles des partenaires importants dans le domaine clé ou la phase en question (fédération, entraîneur, parents, école/employeur, etc.) ?
- Quels autres partenaires et moyens de soutien (recherche/développement, sciences du sport, etc.) sont nécessaires pour garantir ou améliorer l'efficacité et la qualité des mesures ?

Céline Chazeau, Présidente du CP Neuchâtel-Sports, informe qu'il est compliqué pour les athlètes d'être admis dans les écoles de sport.

François Willen informe que les critères d'admission pour accéder à une école de sport dépendent des Swiss Olympic Talent-Cards nationale, régionale et locale.

Rebecca Rigo, Présidente du CPA Monthey, trouve qu'il y a trop peu de Talent Cards disponibles. Qui décide du nombre de cartes de talent à distribuer ?

François Willen explique que le contingent est fixé par Swiss Olympic. Les Chefs du sport de performance essaient d'obtenir le plus de cartes possible.

Réorientation du Short track

Jan Cafilisch, Chef de la commission Vitesse, informe sur la nouvelle orientation du Short track : Lors de son élection au Comité, il avait promis de mettre l'accent sur 2-3 thèmes. Il reste

confiant en ce qui concerne les Jeux Olympiques de 2022. Il n'y a cependant pratiquement pas de relève en Short track. La commission Speed s'est donc fixé les objectifs suivants à moyen et long terme :

- Sport d'élite : la Suisse fait partie des meilleures nations d'Europe
- Sport de loisirs : chaque enfant en Suisse sait patiner.
- Innovation : le Short track est perçu comme un environnement hautement attractif pour la création de valeur dans le sport.

Dans de nombreuses disciplines sportives, de nombreux talents passent à travers les mailles du filet à l'adolescence et mettent prématurément un terme à leur carrière. Ils sont ainsi "perdus" pour le système sportif suisse. En tant que discipline de transfert, le Short track offre aux athlètes d'autres disciplines une possibilité unique de démarrer une deuxième carrière.

Malheureusement, les athlètes* font encore défaut. Pour y remédier, la Speey Cup est organisée à titre d'essai pilote. Une autre étape importante a été franchie avec la création du centre de performance Short Track au OYM de Cham.

Réorientation de J+S

Thomas Degen, Chef de la commission Formation des entraîneurs, informe sur la nouvelle orientation de J+S :

A partir du 1er janvier 2022, il y aura un nouveau contrat de prestations entre J+S et Swiss Ice Skating, qui sera valable pour 2 ans. A l'avenir, les trois disciplines sportives patinage artistique, patinage synchronisé et patinage de vitesse seront encouragées en tant que disciplines sportives J+S indépendantes.

Les points suivants sont au cœur de la nouvelle orientation de J+S :

- Fil rouge : Langage uniforme à tous les niveaux de formation et dans toutes les disciplines sportives.
- Simplification : réduction et précision didactiques
- Orienté vers la pratique : Du point de vue des futurs moniteurs
- Approche holistique : nous n'entraînons pas la force ou le métabolisme, mais ce qui est visible !

L'objectif de la formation J+S est le suivant : les moniteurs* J+S doivent être capables d'exercer leur activité. Cela signifie que le futur moniteur s'engage à concevoir des activités J+S qui développent à long terme la personnalité, les performances et la santé des enfants et des jeunes.

Sonia Selenati, Présidente du Bülacher EC, aimerait savoir comment Thomas Degen invitera les clubs ? Les clubs seront-ils contactés ? Quel est le processus ?

Thomas Degen indique que ce sera de toute façon le cas. Il est cependant possible de poser des questions à ce sujet à l'avance à ausbildung@swissiceskating.ch.

Pierre Ansermot, trésorier du CP Trois-Chêne, dit qu'il n'y a pas assez d'offres de cours J+S pour le patinage artistique. Y aura-t-il plus de cours à l'avenir ?

Ina Jehger, Responsable de la formation chez Swiss Ice Skating, informe que trois cours ont été proposés et qu'il y a eu très peu d'inscriptions. Il est clair qu'il n'est pas toujours facile de trouver des dates qui conviennent à toutes les personnes intéressées.

9. Honneurs

Cette année encore, les délégués ont eu le plaisir de nommer une officielle d'arbitrage émérite de longue date membre d'honneur de Swiss Ice Skating. **Claudia Fassora, du club Pattinaggio de Lugano**, a été juge nationale pendant plus de 40 ans, juge internationale pendant 30 ans et juge ISU pendant 20 ans. Elle a également été membre de commissions techniques (CP Lugano, FTP et SIS) et chef de délégation pendant des décennies. Elle met aujourd'hui un terme à sa carrière bénévole extrêmement réussie.

Diana Barbacci Lévy fait l'éloge de Claudia Fassora. Cette-dernière est ensuite nommée membre d'honneur de Swiss Ice Skating sous un tonnerre d'applaudissements pour son grand et long service rendu au patinage suisse.

10. Divers

Universiades d'hiver de Lucerne 2021

Françoise Schnydrig, Universiades d'hiver 2021 LOK-Lucerne, et **Roland Maillard, Président d'honneur de Swiss Ice Skating**, présentent l'état des lieux de l'Universiade d'hiver LUCERNE 2021 et communiquent quelques informations.

Les organisateurs se réjouissent et sont confiants quant à la tenue des Universiades d'hiver du 11 au 21 décembre 2021. Cependant, il manque encore trop de bénévoles pour garantir le bon déroulement de l'événement. C'est pourquoi les délégués sont invités à motiver des volontaires dans leurs cercles pour aider à l'organisation de l'événement.

Roland Maillard informe qu'un événement international Star Class Short Track aura lieu du 3 au 5 décembre 2021. Ce sera l'occasion de vivre une compétition de Short track de près. Pour cet événement, il a besoin d'environ 30 bénévoles et d'un caméraman.

En patinage artistique, les Championnats suisses Elite auront lieu à Lucerne. Ils serviront de test pour les Universiades d'hiver.

Informations Swiss Ice Skating

Matthias Baumberger informe les délégués de la situation en rapport avec la SUIA. Les clubs ont tous été informés de la procédure à suivre pour obtenir un contrat global pour Swiss Ice Skating avec la SUIA. Malheureusement, à ce jour, nous n'avons reçu de réponse que de la moitié environ de tous les clubs. Tant que tous les clubs n'auront pas répondu, il ne sera pas possible d'obtenir un contrat global avec la SUIA.

Swiss Olympic souhaite transmettre l'action "Nous disons merci" en guise de remerciement pour le précieux travail effectué pendant le Coronavirus. Les clubs ont été informés en détail de la manière dont ils peuvent participer à cette action.

Pour la phase 1 du 01.01. au 30.04.2021 dans le cadre du paquet de stabilisation COVID-19, nous avons reçu des demandes de 25 clubs. Toutes les demandes ont pu bénéficier d'un soutien financier de la part de la Confédération. La manière dont les clubs pourront profiter de la phase 2 (dommages du 01.05. au 31.12.2021) n'a pas encore été déterminée. Dès que nous serons informés par Swiss Olympic, nous transmettrons cette information aux clubs.

A l'avenir, Swiss Ice Skating souhaite inviter les clubs à des réunions zoom sur des thèmes spécifiques. L'objectif de ces réunions est un échange régulier entre les différents groupes d'intérêt des clubs et Swiss Ice Skating sur des thèmes choisis.

Le site Internet de Swiss Ice Skating sera complété par une fonction de recherche. En outre, la newsletter sera présentée de manière plus proéminente et rendue plus visible. L'objectif de Swiss Ice Skating est d'augmenter sensiblement le nombre d'abonnés à la newsletter. Celle-ci est pour nous l'élément central de la communication et devrait donc être abonnée par tous les membres.

Les deux sociétés de loterie Swisslos et Loterie Romande mettent à disposition de la Société du Sport-Toto une partie de leurs bénéfices nets pour les reverser au sport suisse. Pour l'année 2020, cela représente un total de 54,6 millions de francs. Ces fonds permettent aux bénéficiaires de soutenir de manière significative les sportifs suisses et donc le sport suisse. En 2016, les cantons ont approuvé une augmentation de la contribution à l'association faitière du sport suisse. Ainsi, à partir de 2017, les deux sociétés de loterie soutiendront Swiss Olympic chaque année avec 15 millions de francs supplémentaires, qui serviront avant tout à la professionnalisation dans le domaine des entraîneurs et à la promotion des athlètes.

Il n'y a pas de questions de la part de l'assemblée.

La prochaine Conférence des présidents aura lieu le **samedi 23 avril 2022**.

La prochaine Assemblée des délégués aura lieu le **samedi 27 août 2022**.

La Présidente clôt l'Assemblée des délégués à 13h10 en remerciant tous les participants pour leur présence, leur confiance et leur participation active à cette assemblée.

La Présidente :



Diana Barbacci Lévy
Présidente

Pour le protocole :



Matthias Baumberger
Directeur général